Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260702-ELIB2026_066-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de convocation
26/06/2026

Date d'affichage
26/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, Mme BRINGAULT Valérie, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, Mme DANIEL-URVOY Amandine, M. DOMBRIE Alan, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, M. REYNAUD Gérard

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CADIER Marie-France à M. REYNAUD Gérard, Mme DUVALLET Christèle à Mme VENIAT Vanessa, M. LAURENT Christophe à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. BRIENT Sylvain, Mme MOULINEUF Ursula

Absent(s) : Mme CHESNARD Nathalie, M. AUBRIL Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_066 **Objet : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

VU la délibération n°2022_060 relatif à la mise en place du dispositif argent de poche ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dispositif argent de poche peut être ouvert aux jeunes âgés de 14 ans jusqu'à 17 ans inclus. La délibération relative à la mise en place du dispositif prévoyait une ouverture aux jeunes âgés de 16 ans et 17 ans uniquement.

CONSIDERANT l'intérêt pour le dispositif présenté par les jeunes âgés de 14 et 15 ans,

CONSIDERANT le souhait pour la collectivité de pouvoir étendre le dispositif aux jeunes âgés de 14 et 15 ans ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les référents élus et agents du dispositif ;

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- MODIFIER d'ouvrir le dispositif aux jeunes Mauronnais de 14 et 15 ans
- De DESIGNER Mesdames Vanessa VÉNIAT et Christèle DUVALLET comme référentes élues et le responsable des services techniques comme référent agent
- DIT que le reste des conditions prévues à la délibération 2022_060 demeurent inchangées.

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)